

FAI DI PIÙ

+ DE PROTECTION
+ D'ASSISTANCE
+ DE PARTICIPATION



LA FAI CISL APPELLE À UNE RÉUNION URGENTE AVEC LE GOUVERNEMENT POUR CHANGER LES RÈGLES QUI DISCRIMINENT LES TRAVAILLEURS AGRICOLES



Prolonger le CISOA, complément de salaire des travailleurs agricoles, jusqu'au 31 janvier 2021



Reconnaître l'indemnité de mille euros, prévue par le décret de loi « Ristori », également aux travailleurs agricoles



Inclure les jours de maladie Covid-19 et mise en quarantaine dans le décompte des jours ouvrables, sans affecter négativement le chômage agricole

**CONTACTEZ LA FAI CISL POUR EN SAVOIR PLUS!
DÉPÊCHEZ-VOUS! NOS BUREAUX À VOTRE DISPOSITION**



Pour vous fournir une assistance sur les pratiques du bonus prévues par le décret de loi « Ristori »



Pour vérifier gratuitement votre relevé de contribution INPS



Pour remplir votre demande de chômage agricole

INFOS ET COORDONNÉES TERRITORIALES SUR WWW.FAICISL.IT